

## RÉGNER EN MODE ÉPISTOLAIRE : L'EXEMPLE DE CHARLES VIII

*Jonathan Dumont et Alain Marchandisse*

À Franz Bierlaire, nous dédions cette étude  
à l'occasion de son accession à la retraite,  
en témoignage de notre estime et de notre amitié.

De toute évidence, l'épistolaire politique n'a pas généré de très nombreuses études, tout particulièrement en ce qui concerne la fin de l'époque médiévale et le premier âge moderne. Et, pour riche qu'il soit, le récent collectif intitulé *La Politique par correspondance* n'invalide pas cette constatation<sup>1</sup>. Aussi, parmi cette thématique, avons-nous décidé de nous pencher sur l'une des deux grandes collections de lettres royales françaises éditées pour le Moyen Âge finissant, celle de Charles VIII en l'occurrence, qui fait suite aux onze volumes de l'édition SHF Charavay, Vaesen et Mandrot, des lettres de Louis XI<sup>2</sup>, utilement rassemblées de nouveau, pour certaines d'entre elles, dans le volume d'Henri Dubois<sup>3</sup>, soit respectivement 1 145 occurrences pour Charles VIII et 2 149 items royaux pour Louis XI, au cours de périodes de 15 et 22 années – nous ne tenons pas compte ici des 141 lettres du dauphin Louis : la production épistolaire du père se révèle nettement plus fournie que celle du fils. Les lettres du dernier Valois direct ont été colligées, en cinq volumes, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par Paul Pélicier et Bernard de Mandrot<sup>4</sup>, des volumes augmentés à plusieurs reprises dans l'*Annuaire-Bulletin*

- 1 *La Politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, dir. Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon, Rennes, PUR, 2009.
- 2 Louis XI, *Lettres*, éd. Étienne Charavay, Joseph Vaesen et Bernard de Mandrot, Paris, Société de l'histoire de France, 1883-1909, 11 vol.
- 3 *Id.*, *Lettres choisies*, éd. Henri Dubois, Paris, LGF, coll. « Lettres gothiques », 1996.
- 4 Charles VIII, *Lettres*, éd. Paul Pélicier, Paris, Société de l'histoire de France, 1898-1905, 5 vol., t. IV, p. 159-163. Les lettres de Charles VIII étudiées dans le présent texte appartenant presque toujours au t. 4 de cette édition, les références seront libellées sous une forme abrégée : Charles VIII, n<sup>o</sup>, page.

de la Société de l'Histoire de France<sup>5</sup>. Si l'*Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)* du premier mentionné peut être tenu pour scrupuleux<sup>6</sup>, force est de reconnaître que son édition de la correspondance de Charles VIII ne répond plus aux exigences de la science historique contemporaine. Pour s'en convaincre, il suffira de préciser que tradition et notes diplomatiques sont pour ainsi dire absentes en toute circonstance, de sorte que l'on n'apprend jamais, par exemple, quel est le support de chaque occurrence, et que de très nombreux lieux de conservation apparaissent sous des appellations parfaitement sibyllines, telles que, sans complément aucun : « Archives de Milan ». Nous n'avons pas jugé bon d'envisager ici l'ensemble du corpus que Pélicier a tout de même le grand mérite de nous offrir. Nous avons décidé de porter notre attention sur les documents de la période de l'expédition militaire du roi en Italie, soit ceux écrits entre février 1494 et octobre 1495<sup>7</sup>. Une raison principale à cela : l'on ne se situe plus alors durant la période où les Beaujeu gouvernaient et où les lettres, même signées du roi, n'étaient sans doute pas de lui ; l'on aborde en revanche la fin de la vie du souverain, alors qu'« il commençoit à donner une plus grande opinion de luy que jamais<sup>8</sup> » et durant des événements dont il fut, à n'en pas douter, le maître d'œuvre. Le présent volume permet d'interroger une collection épistolaire sous deux aspects au moins : la forme et le fond. Nous avons choisi de ne pas choisir et de tenter d'aborder les deux volets de la question. Dans un premier temps, nous tenterons de dégager les principales caractéristiques que présentent les lettres émises par ou pour Charles VIII durant les deux années de son voyage d'Italie, en d'autres termes d'apprécier la diplomatie de sa production épistolaire. Le lecteur ne manquera pas de constater que

5 « Supplément aux lettres de Charles VIII », éd. Bernard de Mandrot, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France (= ABSHF)*, t. XLIII (1906), p. 211-241, t. XLIV (1907), p. 185-249 ; « Supplément aux lettres de Charles VIII », éd. Henri Stein, t. LX (1923), p. 193-253 ; « Lettres de Charles VIII et de Louis XII conservées dans les fonds d'archives berruyers », éd. Daniel Rivaud, 1999, p. 55-128. Les références aux lettres contenues dans les suppléments seront abrégées comme suit : Charles VIII, n°, *Supplément*, année, page.

6 Paul Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu (1483-1491)*, Chartres, E. Garnier, 1882.

7 Yvonne Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 265 et 437. Pour les événements dont il est ici question, outre l'ouvrage précédent, on se reportera au volume consacré aux guerres d'Italie – qui reste d'excellente qualité – de l'*Histoire de France* dirigée par Ernest Lavisse, soit le t. IX de sa récente réédition : Henry Lemonnier, *Les Guerres d'Italie. La France sous Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>* [1903], Sainte-Marguerite-sur-Mer, Éditions des Équateurs, 2010, avec une présentation de Laurent Vissière, p. I-VII.

8 Alphonse Dunoyer, compte rendu de « *Lettres de Charles VIII, roi de France*, éd. P. Pélicier et B. de Mandrot, Paris, 1898-1905, 5 vol. », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXVII (1906), p. 500-503 (ici p. 501).

nous avons usé de la grille d'analyse qu'Henri Dubois a proposée, dans un article récent, à propos des lettres de Louis XI, article d'autant plus précieux qu'il n'est pas loin de constituer un hapax en la matière<sup>9</sup>. Il va sans dire que nous n'offrirons ici que quelques considérations en forme de prolégomènes que nous pourrions prolonger dans le cadre d'une analyse portant sur la totalité de la correspondance de Charles VIII, correspondance appréhendée matériellement sur les textes eux-mêmes, dans leurs nombreux lieux de conservation, français notamment<sup>10</sup>. Dans une deuxième partie, nous nous intéresserons à ce que ces lettres révèlent de la politique italienne de Charles VIII. Tout d'abord, nous étudierons les rapports que le roi entretient avec les puissances italiennes en étant particulièrement attentifs aux modifications du formulaire ainsi qu'aux variations du ton en fonction du destinataire. Puis, nous définirons la politique que le roi entend mener dans le royaume de Naples, en Italie, voire dans la chrétienté tout entière, au moment de sa campagne de 1494-1495. Au terme de ce tour d'horizon thématique, on peut penser parvenir à mieux comprendre comment les lettres de Charles VIII deviennent des instruments de pouvoir, fondements d'un art de régner en mode épistolaire.

#### PROLÉGOMÈNES À LA DIPLOMATIQUE DES LETTRES DE CHARLES VIII

Les textes dont il est ici question sont au nombre de 209, soit un plein volume, le quatrième en l'occurrence, de l'édition Pélicier, textes auxquels viennent s'ajouter quelques items issus de suppléments. Ils s'égrainent tout au long des vingt mois de l'expédition outremer, de façon souvent régulière, mais aussi, parfois, très intermittente, de dix en quinze jours. L'on peut attribuer cette situation, bien sûr, aux lacunes des dépouillements réalisés par Pélicier, mais Charles VIII lui-même est amené à écrire à Pierre de Bourbon (1439-1503),

9 Henri Dubois, « Observations sur la diplomatie des lettres de Louis XI », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1996, p. 332-342. Sur la correspondance de Louis XI, voir aussi : François Foronda, « Les lettres de Louis XI : en quête de la formule », *Mémoire vive. Bulletin de l'Association française pour l'histoire et l'informatique*, t. XII-XIII (1994-1995), p. 57-65.

10 Signalons que quelques études partielles des lettres du monarque et des gentilshommes qui l'accompagnent en Italie ont déjà été entreprises (Alessandro Cutolo, « Nuovi documenti francesi sulla impresa di Carlo VIII », *Archivio storico per le Province napoletane*, t. LXII [1938], p. 183-257 ; Sara Fourcade, « La pratique épistolaire de la noblesse française au temps des guerres d'Italie (1495-1525) », *Cahiers de recherches médiévales*, t. XIII [2006], p. 133-145), certaines manquant parfois d'une assise documentaire suffisamment développée (Marion Pouspin, « Des lettres de nouvelles au temps de la guerre d'Italie de Charles VIII [avril-mai 1495] », *ibid.*, t. XVIII (2009), p. 459-478).

seigneur de Beaujeu<sup>11</sup> : « je vous ay souvent escript et fait responce, mais les postes ont esté, comme savez, destroussées et mes lettres retenues<sup>12</sup> ». Pour nous en tenir à de grandes catégories d'actes, sur la définition desquelles, même sur l'essentiel, les diplomates d'hier et d'aujourd'hui ne parlent pas d'une parfaite même voix<sup>13</sup>, précisons que ces documents ne relèvent pas des actes officiels – parmi lesquels prennent place les ordonnances, édits, mandements, etc., qui ont une « incidence sur le statut des personnes et des biens », expédiés patentes et scellés du grand sceau royal ou de son remplaçant, « appendu, pendant, non plaqué » et apposé en chancellerie –, mais de lettres contenant des « dispositions, ordres, instructions, commentaires ayant le roi pour auteur », « destinées à leur seul destinataire », des lettres « closes », fermées par un cachet ou sceau plaqué et composées hors chancellerie<sup>14</sup>.

68

Princes et grands seigneurs de ce Moyen Âge finissant sont les principaux destinataires des lettres de Charles VIII considérées ici. Parmi ceux-ci, l'on retiendra Ludovico Sforza (1452-1508)<sup>15</sup> – Ludovic le More –, duc de Milan, Ercole I<sup>er</sup> d'Este (1431-1505)<sup>16</sup>, duc de Ferrare, ainsi que, tout particulièrement, Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu, beau-frère du roi et régent du royaume<sup>17</sup>. Viennent ensuite les communautés urbaines françaises et les cités italiennes, Lyon et les Lyonnais pour les premières, Sienne et Florence pour les secondes<sup>18</sup>. Subalternes et serviteurs du roi se partagent une troisième catégorie de lettres. Parmi eux, les membres du Parlement de Paris, Ymbert de Batarnay (1438-1523)<sup>19</sup>, seigneur du Bouchage, et

11 Sur ce personnage, voir : Y. Labande-Mailefert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit. ; André Leguai, « Art. P. II v. Beaujeu », *Lexikon des Mittelalters*, München, t. VI (1999), München, 2003, col. 1932-1933 ; P. Pélicier, *Essai sur le gouvernement...*, op. cit.

12 Charles VIII, n° 879, p. 218. Dans une ligne d'idées proche, signalons la présence, à Milan, d'une copie en italien d'une lettre adressée par Charles VIII, le 4 septembre 1495, de Turin, au roi des Romains, copie où le roi de France présente à son interlocuteur sa version du voyage napolitain, le but étant de faire pièce à une autre lettre, envoyée par Ludovico Sforza à Maximilien, sur le même sujet. L'on peut comprendre tout l'intérêt qu'avait le More à faire traduire une lettre que l'on peut, à bon droit, présumer détournée...

13 Voir H. Dubois, « Observations sur la diplomatie des lettres de Louis XI », art. cit., p. 332-333 ; Arthur Giry, *Manuel de diplomatie* [1894], Paris, Alcan, 1925, 2 vol., t. II, p. 780-782 ; Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock, *Diplomatie médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993, p. 104-105, 241 ; Georges Tessier, *Diplomatie royale française*, Paris, Picard, 1962, p. 295-307.

14 Nous suivons ici les définitions claires d'H. Dubois, dans Louis XI, *Lettres choisies*, éd. cit., p. 5-7.

15 30 lettres au total, sur 209, sont adressées à Ludovico Sforza.

16 Le duc de Ferrare reçoit 12 missives.

17 Pierre de Bourbon se voit adresser 39 documents.

18 8 lettres sont envoyées à la ville de Lyon, 10 à Sienne, 2 à Florence.

19 Sur ce personnage, voir avant tout : Bernard de Mandrot, *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup> (1438-1523)*, Paris, Picard, 1886. Voir aussi Philippe Hamon, « Un bel exemple de longévité : Ymbert de Batarnay (1438-1523) », dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, dir. Cédric Michon, Rennes, PUR, 2011, p. 89-91.

l'ensemble des chambellans du dauphin Charles-Orland, ou encore Jean Bourré<sup>20</sup>, chambellan de Charles VIII en 1497 après avoir été l'un des principaux serviteurs de Louis XI<sup>21</sup>.

Cette partie de la correspondance du roi Charles est conservée dans des proportions à peu près égales dans les dépôts d'archives italiens et français. Par ordre décroissant, Milan, Modène et Sienne se répartissent l'essentiel des occurrences italiennes<sup>22</sup>. Pour la France, la dispersion s'avère nettement plus importante, même si la Bibliothèque nationale de France, les Archives nationales et la bibliothèque municipale de Lyon apparaissent beaucoup plus fréquemment<sup>23</sup>. Tout naturellement, les lettres sont intégrées aux archives du destinataire, mais quelques présences *a priori* incongrues se dévoilent au sein des dépôts italiens. On peut les expliquer à la fois par les vols que Charles VIII déplorait auprès de son beau-frère, et par l'élaboration de copies et/ou de traductions italiennes d'actes envoyés au-delà des Alpes. Ainsi en va-t-il, par exemple, d'une lettre en italien conservée aux Archives de Modène, par laquelle le roi recommande le cardinal Hyppolite d'Este (+ 1520), fils du duc de Ferrare, à l'évêque de Liège Jean de Hornes (1458-1505)<sup>24</sup>.

La majeure partie des documents sont conservés sous forme d'originaux, tandis que, pour l'essentiel, les copies sont des traductions italiennes à destination des dynastes locaux. Des minutes apparaissent en quantité négligeable<sup>25</sup>.

Ces documents sont rédigés pour la plupart en français, même lorsque le destinataire est de nationalité étrangère<sup>26</sup>. Les lettres qui ne sont pas en français sont fréquemment des traductions destinées à des dynastes étrangers, on vient

20 À son propos, voir : Georges Bricard, *Un serviteur et compère de Louis XI. Jean Bourré, seigneur du Plessis (1424-1506)*, Paris, Picard, 1893 ; André Lapeyre et Rémi Scheurer, *Les Notaires et secrétaires du roi sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII (1461-1515). Notices personnelles et généalogiques*, Paris, CTHS, 1978, 2 vol., t. I, p. 52-54.

21 Ymbert de Batarnay est le destinataire de 4 lettres et Jean Bourré de 5.

22 Sur 78 lettres détenues en Italie, 39 le sont à Milan, 13 à Modène et 10 à Sienne.

23 Sur 100 textes conservés en France, 33 le sont à la Bibliothèque nationale de France (= BnF), 21 aux Archives nationales de France et 9 à la Bibliothèque municipale (= BM) de Lyon.

24 Charles VIII, n° 806, p. 99-101. Selon l'éditeur des lettres, Paul Pélicier, une lettre identique a été envoyée au chapitre cathédral de Liège. Celle-ci serait conservée à l'Archivio di Stato di Modena (*ibid.*, p. 101 n. 2). À notre connaissance, aucune copie ne peut être trouvée à Liège. L'on n'en découvre en tout cas aucune trace là où l'on s'attendrait à rencontrer ces deux documents, à savoir dans le *Cartulaire de l'église Saint-Lambert de Liège*, éd. Édouard Poncelet, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1913 et 1933, 6 vol., t. V et VI. Sur Jean de Hornes, prince-évêque de Liège, voir principalement Paul Harsin, *La Principauté de Liège à la fin du règne de Louis de Bourbon et sous celui de Jean de Hornes (1477-1505)*, Liège, Sciences et Lettres, 1957. Synthèse et bibliographie dans Alain Marchandisse, « Hornes (Jean IX de) », dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, t. XXIV (1993), col. 1140-1141.

25 58 copies et 2 minutes en tout.

26 190 lettres sont en français, 12 en italien, 6 en latin et 1 en allemand.

de le voir<sup>27</sup>. Les rares items latins sont adressés au pape Alexandre VI et aux Suisses de Lucerne et de Zurich<sup>28</sup>. Un seul est en allemand : les destinataires en sont les Bernois et le document est une traduction présente dans une chronique bernoise du temps<sup>29</sup>.

La correspondance de Charles, tout au moins ce qu'il nous en a été possible de consulter *in situ*, est rédigée sur papier. Le mode de scellement est le cachet de cire rouge.

70 Les lettres comportant la formule « De par le roy », au nombre de 76 sur 209, concernent principalement les villes françaises ou le Parlement de Paris<sup>30</sup>, ainsi que des personnages de second rang, notamment les trésoriers, à quelques notables exceptions près, tel Pierre de Beaujeu<sup>31</sup>. Lorsque le destinataire est une figure importante – le duc de Ferrare et la cité siennoise, par exemple –, l'expression « De par le roy » est absente<sup>32</sup> et d'aucuns accordent alors à ces lettres l'appellation de missives<sup>33</sup>. Nous en avons répertorié 133. Compte tenu de ce qui a été dit précédemment quant à la présence, dans la correspondance royale, d'une majorité de missives adressées à de grands personnages, l'on comprendra aisément que les lettres ne contenant pas les mots « De par le roy » sont nettement plus nombreuses que les autres. Il convient d'ajouter qu'à treize reprises, à partir de la fin mars 1495, alors que Charles s'estime pleinement investi de la couronne napolitaine, bien qu'il ne l'ait pas encore officiellement reçue, la formule « De par le roy » se voit transformée en « De par le roy de France, de Sicile et de Jérusalem »<sup>34</sup>. Il semble bien que l'expression « De par le roy » concerne des documents où le degré d'implication royale est faible et celle-ci n'est pas nécessairement requise. Dans ceux dépourvus de la formule, très clairement en rapport avec les activités que le roi mène en Italie, l'on peut penser qu'il s'implique plus directement dans le processus épistolaire.

L'apostrophe que comptent les lettres de Charles VIII varie en fonction du destinataire de ces dernières et/ou de sa nationalité. Lorsque celui-ci, qu'il s'agisse d'une personne unique ou d'un groupe, est français et de rang inférieur,

27 C'est ainsi que 12 documents sont des traductions italiennes à l'attention des ducs de Milan et de Ferrare, ou du marquis de Mantoue.

28 Alexandre VI : Charles VIII, n<sup>os</sup> 758, p. 28-30, 783, p. 64-66, 822, p. 120-121, 871, p. 202-203. Lucerne : *id.*, n<sup>o</sup> 897, p. 242-244. Zurich : *id.*, n<sup>o</sup> 890, p. 232-233.

29 *Id.*, n<sup>o</sup> 792, p. 76-77.

30 Respectivement 24 pour les villes françaises et 23 pour le Parlement de Paris.

31 12 lettres au total.

32 Voir par exemple : *id.*, n<sup>os</sup> 753, p. 21-22, 813, p. 108-109.

33 Voir *supra* n. 13.

34 Dans un seul cas, les mots Sicile et Jérusalem sont inversés ; c'est lors de la première apparition de la formule en question (Charles VIII, n<sup>o</sup> 862, p. 189).

l'expression habituelle est « Tres cher(s) et bien améz<sup>35</sup> », parfois le lien de sujétion entre le roi et lui se trouvant exprimé par l'usage des mots « feal » ou « feaulx<sup>36</sup> ». Jacques Raguier (+ 1518), évêque de Troyes<sup>37</sup> et donc sujet du roi, n'échappe pas à un « Nostre et feal<sup>38</sup> ». L'apostrophe à Jean Bourré est à parts égales « Monsieur du Plessis »<sup>39</sup> et « Nostre aiméz et feal<sup>40</sup> ». Dans le cas des Italiens, celui par exemple de Carlo di Belgiojoso (1458/1459-ca 1524), comte de Carlo Barbiano, ambassadeur de Ludovico Sforza auprès de Charles VIII<sup>41</sup>, la formule utilisée est « Cher et grand ami », mais elle est en quelque sorte contrebalancée par l'ensemble de la titulature du roi en début de lettre<sup>42</sup>. Il en va de même pour les seigneuries et républiques italiennes, les Siennois apparaissant comme les « Tres chers et grands amis » d'un roi de France dont tous les titres sont également énoncés<sup>43</sup>. Dans le cas des princes, qu'ils soient français ou italiens, la formule « Tres cher et bien aimé » est parfois employée, mais se voit souvent complétée ou remplacée par des éléments stigmatisant la place du prince dans la hiérarchie des pouvoirs ainsi que les liens affectifs qui les unissent. Les ducs de Milan et de Ferrare, tout comme le marquis de Mantoue, le duc de Lorraine et l'évêque de Liège, proches du roi, mais inférieurs à lui, sont qualifiés de « cousin<sup>44</sup> ». Pierre de Beaujeu et Louis d'Orléans, proches parents du roi, mais aussi Ferdinand d'Aragon, sont qualifiés de « frère<sup>45</sup> », appellation amplifiée, pour ce dernier, par les mots « cousin et alyé », suivis par l'entière de la titulature de ce même roi<sup>46</sup>. Bien évidemment, le pape

35 C'est le cas, par exemple, dans une lettre adressée le 22 novembre 1494 à la cité de Lyon (*id.*, n° 820, p. 117-118) ou encore aux habitants de Cahors le 27 juillet 1494 (*id.*, n° 793, p. 78-80).

36 Ainsi pour Pierre Briçonnet, secrétaire royal, dans une lettre du 6 août 1495 (*id.*, n° 899, p. 246-247) et pour les habitants de Dijon le 30 avril 1494 (*id.*, n° 772, p. 48-50).

37 Sur ce personnage, évêque de Troyes de 1483 à 1518, voir : Bernard Guenée, *Entre Église et État. Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard, 1987, p. 405-406 ; Joseph Roserot de Melin, *Le Diocèse de Troyes des origines à nos jours (III<sup>e</sup> s.-1955)*, Troyes, imp. De La Renaissance, 1957, p. 135, 140 et 142 ; Vincent Tabbagh, *Fasti ecclesiae Gallicanae*, t. II, *Diocèse de Rouen*, Turnhout, Brepols, 1998, p. 229, n° 433.

38 Charles VIII, n° 809, p. 103-105.

39 *Id.*, n° 786, p. 69, 903, p. 251, 934, p. 303-304.

40 *Id.*, n° 796, p. 83-84, 835, p. 139-140.

41 Sur ce personnage, voir essentiellement : Barbiano di Belgiojoso, Carlo, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, Roma, t. VI (1964), p. 201-204.

42 Charles VIII, n° 781, p. 62-63.

43 *Id.*, n° 813, p. 108-109, 815, p. 110-111, 821, p. 119-120, 823, p. 122-123, 830, p. 132, 832, p. 134-135, 836, p. 140-142, 838, p. 146-147, 839, p. 147-148, 868, p. 197-199.

44 Duc de Milan : *id.*, n° 779, p. 58-59. Duc de Ferrare : *id.*, n° 826, p. 126-127. Marquis de Mantoue : *id.*, n° 889, p. 232. Duc de Lorraine : *id.*, n° 791, p. 75-76. Évêque de Liège : *id.*, n° 806, p. 99-101.

45 Voir entre autres : *id.*, n° 795, p. 82-83, 800, p. 89-91.

46 *Id.*, n° 760, p. 32-33.

Alexandre VI est appelé « Tres saint Pere<sup>47</sup> », tout comme Jean de Bilhères-Lagraulas<sup>48</sup>, principal diplomate royal en poste à Rome, mais aussi cardinal-prêtre au titre de Sainte-Sabine et abbé de Saint-Denis, est interpellé par un « Monsieur le cardinal<sup>49</sup> ».

72 Venons-en maintenant à la manière dont Charles VIII se dit dans l'acte, notamment, en d'autres termes, à la personne grammaticale qu'il utilise à l'orée du dispositif. Aux communautés urbaines françaises, tout comme aux personnages de second rang, ceux-là mêmes auxquels sont adressées prioritairement les lettres « De part le roy », mais aussi aux cités italiennes, le roi s'exprime à la première personne du pluriel<sup>50</sup>. S'il lui arrive d'opter pour le « je » – ce sera le cas une fois avec Amiens –, c'est qu'il est en quête d'argent<sup>51</sup>. Pour les princes italiens, dans une majorité de cas, le roi s'adresse à eux au singulier<sup>52</sup>, dès lors qu'une certaine connivence s'est établie et après avoir usé, brièvement, de la première personne du pluriel<sup>53</sup>. Avec les dynastes milanais, Charles VIII fait de subtiles distinctions : à Galeazzo Maria Sforza, duc de Milan en titre, mais sous la régence de Ludovic le More, le « nous » est utilisé<sup>54</sup>, tandis que le même Ludovico sera souvent interpellé à la première personne du singulier, avant et après son accession au titre ducal, peu après la mort de son neveu (21 octobre 1494)<sup>55</sup>. Toute relation de proximité est donc soulignée par l'utilisation d'un « je », par exemple dans les cas de Pierre de Bourbon et de Louis d'Orléans, de Bilhères-Lagraulas, de Jean Bourré, d'Ymbert de Batarnay

47 Voir par exemple : *id.*, n° 783, p. 64-66.

48 Sur Jean de Bilhères-Lagraulas, voir Charles Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis. Un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII*, Paris, Champion, 1921, p. 50-83, 121-156, 217-258.

49 Charles VIII, n° 810, p. 97-99.

50 Voir, par exemple, la lettre adressée par le monarque le 19 août 1495 aux maîtres d'hôtel du dauphin (*id.*, n° 910, p. 263-264) ou cette autre envoyée à la cité de Novare le 28 août 1495 (*id.*, n° 914, p. 274).

51 *Id.*, n° 763, p. 36-38.

52 C'est le cas de Ludovico Sforza (*id.*, n° 787, p. 70), du duc de Ferrare (*id.*, n° 876, p. 53-55) et du marquis de Mantoue (*id.*, n° 889, p. 232).

53 *Id.*, n° 756, p. 25, 768, p. 42, 775, p. 52, 787, p. 70, 789, p. 72, 799, p. 88, 807, p. 101.

54 *Id.*, n° 779, p. 58, 780, p. 60. Notons par ailleurs que les lettres envoyées à Galeazzo Maria Sforza sont peu nombreuses, le roi sachant parfaitement qui tient les rênes du pouvoir dans le Milanais.

55 À partir du moment où Ludovico revêt le titre de duc de Milan, on note un accroissement du nombre de lettres rédigées à la première personne du singulier : *id.*, n° 810, p. 105, 811, p. 106, 812, p. 106, 827, p. 127-128, 831, p. 133, 840, p. 149, 846, p. 156, 849, p. 159, 929, p. 298, 933, p. 301, 935, p. 304, 937, p. 305, 938, p. 306, 941, p. 309-310, 943, p. 311. Le *nous* est utilisé à quelques rares exceptions. Plutôt nombreuses à l'époque où Ludovico n'est que seigneur de Milan (*id.*, n° 770, p. 46, 776, p. 53, 777, p. 55, 799, p. 80, 802, p. 93, 803, p. 95), elles se raréfient par la suite (*id.*, n° 825, p. 124).

et de Bérault Stuart (1452/1453-1508), seigneur d'Aubigny<sup>56</sup>, commandant de l'armée de Romagne sous Charles VIII, et à la différence d'un duc de Lorraine et d'un évêque de Liège, pourtant qualifiés de « cousin<sup>57</sup> ».

Il nous faut désormais nous tourner vers quelques-unes des expressions dont la présence est indispensable ou vraisemblable dans ce type de correspondance, en l'occurrence l'injonction – la formule utilisée par le roi pour exprimer l'ordre ou la demande qui motive le document –, l'expression du « bon plaisir », la mise en garde si l'ordre ou la demande sont négligés, les souhaits de politesse, la recommandation à Dieu et l'adieu. Lorsqu'elle se justifie, l'injonction se révèle particulièrement impérative, dès lors qu'elle concerne des personnages inférieurs<sup>58</sup>. Celle utilisée pour les villes italiennes, considérées comme subalternes, mais avec bienveillance, est davantage, voire considérablement plus enrobée<sup>59</sup>. Les seigneurs bénéficient bien évidemment de toute la considération requise, tout particulièrement Ferdinand d'Aragon<sup>60</sup>. Le « bon plaisir » est rarement exprimé, à douze reprises seulement ; il ne concerne jamais que les communautés urbaines françaises, le Parlement de Paris et des personnages de second rang, tout au moins inférieurs<sup>61</sup>. Ce sont là encore des subalternes, le plus souvent français, Jean Bourré également, de façon nuancée, mais aussi le duc de Milan, qui sont mis en garde, même si la formule reste assez rare<sup>62</sup>. Les souhaits de politesse sont principalement réservés aux grands seigneurs, tels les ducs de Milan et de Ferrare, le marquis de Mantoue<sup>63</sup>. Parfois, un souhait atténue une mise en garde<sup>64</sup>, tandis qu'une marque de politesse peut aller aux villes dont

56 Sur Bérault Stuart : Bérault Stuart, seigneur d'Aubigny, *Traité sur l'art de la guerre*, éd. Élie de Comminges, La Haye, Martinus Nijhoff, 1976 ; Philippe Contamine, « Entre France et Écosse : Bérault Stuart, seigneur d'Aubigny (vers 1452-1508), chef de guerre, diplomate, écrivain militaire », dans *The Auld Alliance. France and Scotland over 700 years*, dir. James Laidlaw, Edinburgh, University of Edinburgh, 1999, p. 59-76 ; Elisabeth Cust, *Some Account of the Stuarts of Aubigny in France (1422-1672)*, London, Chiswick Press, 1891, p. 26-46.

57 Charles VIII, n° 791, p. 75-76, 806, p. 99-101.

58 Les habitants de Troyes, par exemple, le 28 août 1494, il les interpelle d'une manière des plus expéditives (*id.*, n° 798, p. 86-87), de même que le Parlement de Paris le 21 novembre 1494 (*id.*, n° 818, p. 114-116) et Louis de Gravelle, amiral de France, le 13 février 1495 (*id.*, n° 854, p. 172-174).

59 Il s'adresse de la sorte à Florence, le 24 juin 1495, par exemple (*id.*, n° 881, p. 221-223), ainsi qu'à Sienne, le 22 novembre 1494 (*id.*, n° 821, p. 119-120).

60 *Id.*, n° 760, p. 33.

61 Mentionnons, par exemple, une lettre royale du 10 avril 1494 aux habitants de l'Agenais (*id.*, n° 765, p. 39-40), une autre du 21 novembre 1494 au Parlement de Paris (*id.*, n° 817, p. 112-114) ainsi que celle du 8 janvier 1495 à Jean Bourré (*id.*, n° 835, p. 139-140).

62 Outre Jean Bourré (*id.*, n° 786, p. 228-229), on trouve les habitants de Lyon (*id.*, n° 750, p. 18-19) et ceux de Châlons-en-Champagne (*id.*, n° 752, p. 20-21).

63 *Id.*, n° 753, p. 21-22, 831, p. 133-134, 907, p. 259-260.

64 Il en va ainsi d'une lettre envoyée aux habitants d'Amiens (*id.*, n° 769, p. 44-46), à Jean Bourré (*id.*, n° 796, p. 83-84) et à la cité de Sienne (*id.*, n° 838, p. 146-147).

Charles espère une contribution financière<sup>65</sup>. La recommandation à Dieu est une preuve de considération réservée aux personnages d'importance et aux villes italiennes. Nous en avons dénombré 105, dont 91 dans des lettres dépourvues de l'expression « De par le roy<sup>66</sup> », qui, on le rappelle, sont adressées le plus souvent à d'éminents personnages. Pour l'adieu, présent dans 87 occurrences, la constatation est identique : il apparaît prioritairement dans des documents où les mots « De par le roy » ne se trouvent pas. Il est alors très souvent couplé avec la recommandation à Dieu<sup>67</sup>.

74

Il n'est pas inintéressant de préciser comment se poursuit l'eschatocole de ces lettres, en d'autres termes le lieu et la date. Le terme « donné » est très nettement corrélé avec celles « De par le roy » – 62 des 90 lettres données comportent la mention – et elles sont écrites à la première personne du pluriel, ce qui signifie aussi qu'il concerne prioritairement les documents adressés à des personnages de seconde zone, tout au moins d'importance moindre dans les circonstances que connaît alors le roi de France<sup>68</sup>. Inversement sont déclarées « écrites » les lettres dépourvues de l'expression « De par le roy » – 99 sur 115 missives<sup>69</sup>.

Comme dans les lettres de Louis XI, la date ne précise pas le millésime. Enfin, des éléments autographes, en l'occurrence les signatures, l'on retiendra la présence continue du seing royal, sauf, bien évidemment, lorsque l'acte est manifestement une copie. Il peut parfois apparaître seul, sans le contreseing du secrétaire<sup>70</sup>.

L'on terminera cette ébauche d'étude diplomatique en signalant que, dans une petite moitié des 209 documents analysés ici, 91 en l'occurrence, le secrétaire qui contresigne est le célèbre Florimond Robertet (*ca* 1465-1527)<sup>71</sup>, secrétaire des finances et général maître des monnaies en 1495, secrétaire de la chambre

65 C'est le cas pour l'évêque de Troyes et les habitants de sa cité (*id.*, n° 809, p. 103-105), ainsi que pour ceux de Lyon (*id.*, n° 820, p. 117-118).

66 Elle est présente pour Florence (*id.*, n° 881, p. 221-223), Sienne (*id.*, n° 821, p. 119-120), le duc de Milan (*id.*, n° 827, p. 127-128), celui de Ferrare (*id.*, n° 826, p. 126-127) et le marquis de Mantoue (*id.*, n° 889, p. 232).

67 En guise d'exemples, voir les trois lettres au duc de Bourbon, au seigneur de Rohan et au duc de Milan (*id.*, nos 420, p. 288, 896, p. 241-242, 929, p. 296-298).

68 Exception notable : il arrive parfois que le roi de France adresse des lettres « De par le Roy » au duc de Bourbon lui-même. Cette situation, étrange à première vue – Bourbon était l'un des personnages les plus éminents du royaume –, s'explique par le fait que ces lettres sont à caractère administratif, donc moins personnelles. Envoyées au duc, elles ne sont pas censées être nécessairement lues par lui, mais par un secrétaire (*id.*, nos 892, p. 234-235, 893, p. 236-237).

69 4 lettres ne comportent pas de mention.

70 Voir : *id.*, nos 885, p. 227, 941, p. 316-317.

71 Bernard Chevalier, « Florimond Robertet (v. 1465-1527) », dans *Les Conseillers de François I<sup>er</sup>*, *op. cit.*, p. 99-116 ; A. Lapeyre et R. Scheurer, *Les Notaires et secrétaires du roi...*, *op. cit.*, p. 281-283.

en 1495-1496 et clerc ordinaire à la chambre des comptes en 1496, pour nous en tenir aux fonctions exercées durant les années où il accompagna Charles VIII en Italie. Viennent ensuite – 55 lettres – Jean du Bois de Fontaine (1452-1539)<sup>72</sup>, secrétaire des finances en 1494, de la chambre du roi en 1494-1496, maître lai de la chambre des comptes et contrôleur général des finances de Languedoc en 1496, puis son beau-père Thomas Bohier<sup>73</sup> – 15 occurrences –, déjà officier de l'hôtel royal en 1482-1483, valet de chambre de Charles VIII dès 1487, secrétaire général des finances en Bretagne en 1491-1494, secrétaire aux finances et général des finances de Normandie dès 1493, et maître lai de la chambre des comptes en 1494.

De ce premier examen d'un corpus limité, mais représentatif de lettres de Charles VIII, il nous semble devoir conclure à l'existence de deux groupes d'actes. Les uns, frappés de l'expression « De par le roy », rédigés à la première personne du pluriel, présentés comme « donnés » et sans grande considération pour autrui, concernent des personnages subalternes et, semble-t-il, des matières administratives, auxquelles le roi n'accorde pas une attention très soutenue, si ce n'est lorsqu'il cherche à se procurer de l'argent, plus largement de l'aide, et donne une tonalité plus conviviale à son propos. Les autres lettres, principalement adressées à des personnages d'envergure, tout particulièrement italiens, ainsi qu'aux cités italiennes, sont, pour leur part, dépourvues des mots « De par le roy » et du nous majestatif, mais qualifiées d'« écrites » et empreintes de la cordialité d'un souverain pleinement investi dans les affaires italiennes qui le concernent au premier chef.

#### LA CORRESPONDANCE DE CHARLES VIII : UN INSTRUMENT AU SERVICE DU POUVOIR

Les principales caractéristiques diplomatiques des lettres de Charles VIII désormais appréhendées, intéressons-nous à ce qu'elles peuvent nous apprendre des relations entre le roi et les dynastes italiens, dès lors qu'elles sont mises en rapport avec des faits, des événements ; intéressons-nous aussi à ce que ces documents relatent de l'expédition militaire royale et de la conception que Charles VIII s'en fait.

Bien évidemment, le corpus documentaire envisagé demeure inchangé, même si nous nous sommes tout de même autorisés à interroger certaines lettres situées en amont ou en aval de notre créneau chronologique, parce qu'elles permettraient de mieux éclairer les intentions et la pensée du monarque. Afin de démontrer toute l'importance de ce corpus tant pour l'histoire diplomatique

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 117.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 44-46.

que pour celle de la pensée politique, nous lui avons enfin associé un ensemble de textes – chroniques, mémoires, poésies et pièces de circonstance – écrits à l'époque de l'expédition de Naples.

#### La correspondance royale : un baromètre des rapports entre le roi de France et les puissances italiennes

76 La conquête du royaume de Naples par les armées françaises au début de l'année 1495 apparaît comme l'aboutissement d'une entreprise diplomatique et militaire considérable. Conscient du fait que, pour triompher de ses adversaires napolitains, le roi Alphonse II (1448-1495), fils de Ferrante I<sup>er</sup>, et son fils et successeur, Ferrante II, dit Ferrandino (1467-1496), Charles doit se concilier les bonnes grâces des principautés italiennes, il entame un véritable ballet diplomatique. Il cherche ainsi à s'allier au pape en vue d'obtenir l'investiture du royaume de Naples – celui-ci demeure un fief pontifical –, sans grand succès, il est vrai<sup>74</sup>. Les accords établis avec les autres puissances italiennes semblent, quant à eux, plus solides. Milan et son seigneur Ludovico Sforza, bientôt duc (22 octobre 1494), apparaissent comme des alliés de poids<sup>75</sup>. Il en va de même des États du duc de Ferrare, Ercole I<sup>er</sup> d'Este, dont le lignage est traditionnellement francophile<sup>76</sup>. Persuadée que l'expédition française vers Naples pouvait déboucher sur une croisade contre les Turcs, Venise, progressivement dépossédée de ses comptoirs méditerranéens par les Ottomans, ne voit pas nécessairement d'un mauvais œil la venue de Charles VIII<sup>77</sup>. Sans pour autant se dire son alliée, elle reste neutre et attend le dénouement du conflit. Quant à Florence, même si Piero de' Medici a conclu une alliance avec Naples, un puissant parti français continue à orienter la politique florentine à l'avantage de Charles<sup>78</sup>. La nature de ses relations avec les principautés italiennes va, tout naturellement, conditionner la forme et le contenu de ses lettres. Celles-ci constitueront en fait autant d'occasions de rappeler les liens entre la France et ses alliés. En guise d'exemples, attardons-nous quelques instants sur les cas de Milan et de Florence.

74 Bien qu'à son avènement (1492), le pape Alexandre VI se soit montré favorable aux desseins italiens de Charles VIII, il accordera finalement l'investiture napolitaine à Alphonse de Calabre le 17 avril 1494 (Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 203-204).

75 Il apparaît même que c'est le More qui, le premier, a suggéré à Charles VIII de passer en Italie (*ibid.*, p. 211-216).

76 *Ibid.*, p. 200 et 253 ; Clizia Magoni, *I gigli d'oro e l'aquila bianca. Gli Estensi e la corte francese tra '400 e '500 : un secolo di rapporti*, Ferrara, Deputazione provinciale ferrarese di storia patria, 2001.

77 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 216-217.

78 *Ibid.*, p. 206-208.

Ludovico Sforza, allié du roi<sup>79</sup> et véritable instigateur de la venue du souverain en Italie, est le plus souvent considéré par le monarque avec une forme de respect intéressé<sup>80</sup>. Parmi les nombreuses lettres adressées au More, une en particulier, datée du 6 février 1495, permet de se faire une bonne idée de la nature des relations existant entre les deux hommes. Le souverain y demande au duc de joindre une partie de sa flotte aux forces navales françaises mouillant à Gênes<sup>81</sup>. Ce texte apparaît intéressant à plus d'un titre. Tout d'abord, le roi s'adresse au duc de Milan à la première personne du singulier – phénomène itératif nous l'avons vu –, ce qui a tendance à diminuer le caractère solennel de la lettre<sup>82</sup>. De plus, il appelle le duc de Milan « mon cousin », expression qui honore le rang élevé de Ludovico Sforza dans la hiérarchie nobiliaire tout comme elle rend compte du rapport de proximité que Charles désire entretenir avec le duc. La supplique royale est, de plus, introduite au moyen de formules d'injonction assez révérencieuses – « je vous prie que vueillez donner ordre » ou « vous prie faire »<sup>83</sup> –, qui confirment la considération que le roi accorde à son interlocuteur. Enfin, en vertu de l'investiture de la seigneurie de Gênes que Ludovico s'est vu conférer par Charles quelques années plus tôt (25 mai 1491)<sup>84</sup>, ce dernier respecte les droits du duc de Milan sur la cité portuaire en s'adressant à lui et non directement aux autorités génoises. Cette lettre démontre donc que le roi accorde la plus grande considération à la personne de Ludovico Sforza, d'une part à cause du statut éminent que celui-ci occupe, d'autre part parce que le souverain a besoin de la flotte ducale. Le formulaire de la lettre reflète cet état d'esprit. D'ailleurs, lorsque les relations entre les deux hommes se dégradent, Charles, toujours désireux de rétablir la concorde entre le duc de Milan et lui, continue à l'utiliser. Ainsi, au moment de la signature du traité de Verceil (9 octobre 1495)<sup>85</sup>, qui entérine la paix entre le roi de France et le

79 Cette alliance dure à tout le moins jusqu'au 31 mars 1495, moment où est conclue la sainte ligue anti-française, à laquelle se rallie le duc de Milan (*ibid.*, p. 357-359).

80 Charles VIII, n° 849, p. 159-163.

81 *Ibid.*, p. 162.

82 Pour le règne de Louis XI, H. Dubois note également ce fait (« Observations sur la diplomatique des lettres de Louis XI », art. cit., p. 340).

83 Charles VIII, n° 849, p. 162.

84 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 211. À propos des liens entre Gênes et la France, voir : Jean Dauvillier, « L'union réelle de Gênes et du Royaume de France aux XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *Annales de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence*, t. XLIII (1950), p. 81-112 ; George L. Gorse, « A Question of Sovereignty: France and Genoa, 1494-1528 », dans *Italy and the European Powers. The Impact of War, 1500-1530*, dir. Christine Shaw, Leiden/Boston, Brill, 2006, p. 187-203 ; Antoine-Marie Graziani, *Histoire de Gênes*, Paris, Fayard, 2009, p. 240-249 et 286-290 ; Eugène Jarry, *Les Origines de la domination française à Gênes (1392-1402)*, Paris, Picard, 1896.

85 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 435-436. Verceil : prov. de Verceil, Piémont.

duc de Milan, quelques mois après la bataille de Fornoue (5-6 juillet 1495)<sup>86</sup>, au cours de laquelle les forces françaises ont vaincu les coalisés italiens parmi lesquels se trouvaient des troupes milanaises, Charles adresse à Ludovico une lettre par laquelle il le convie à une rencontre à Palestro<sup>87</sup>. Celle-ci est toujours écrite à la première personne du singulier et commence par « mon cousin »<sup>88</sup>. La politesse reste ainsi de mise puisque le roi use d'un « je vous prie que vous admeniez » pour convier le duc au lieu-dit tout en achevant l'acte par une recommandation à Dieu particulièrement développée<sup>89</sup>. En réalité, tant pour des motifs politiques – Charles désire conserver l'amitié de Ludovico Sforza, essentielle à ses yeux afin de se maintenir à Naples – qu'en raison de l'idéologie que soutient le roi, celui-ci continue à témoigner son estime tant à sa personne qu'à son titre ducal. L'on peut d'ailleurs constater que, lorsqu'il s'adresse à d'autres princes italiens, tel le marquis de Mantoue ou le duc de Ferrare, Charles respecte un formulaire très similaire<sup>90</sup>.

78 Ledit formulaire et, par là, la considération que le monarque accorde aux républiques italiennes, sont, quant à eux, tout autres. En guise d'exemple, penchons-nous sur le cas de Florence. La cité s'était révoltée contre les Médicis (9 novembre 1494) et avait instauré une république très francophile ; le roi de France l'interpelle souvent avec une réelle chaleur<sup>91</sup>. Dans une lettre du 24 juin 1495 envoyée de Lucques, Charles nomme les édiles florentins ses

86 Sur la bataille et le contexte politique qui l'entoure, voir : Lino Lionello Ghirardini, *La battaglia di Fornovo. Un dilemma della storia*, Parma, Edizioni Storiche d'Italia, 1981 ; Michelle Jacoviello, « La lega antifrancese del 31 marzo 1495 nella fonte veneziana del Sanuto », *Archivio storico italiano*, t. CXLIV (1985), p. 39-90 ; Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu, op. cit.*, p. 391-411. Fornoue : prov. de Parme, Émilie-Romagne.

87 Prov. de Pavie, Lombardie.

88 Charles VIII, n° 933, p. 301.

89 *Ibid.*, p. 302. D'ailleurs, toutes les lettres écrites à Ludovico Sforza après son entrée dans la sainte ligue et la rupture de son alliance avec la France utilisent ce même formulaire : *id.*, n° 929, p. 298, 935, p. 304, 937, p. 305-306, 938, p. 306-307, 941, p. 309-310, 943, p. 311-312, 946, p. 315-316, 948, p. 316-317, 958, p. 327-329.

90 Ainsi, dans une lettre composée en italien et datée du 17 août 1495 à Turin, Charles VIII, qui écrit à la première personne du singulier, nomme le marquis de Mantoue « *amantissimo mio cosino* » (*id.*, n° 907, p. 259) et lui adresse une demande – il veut récupérer certains biens perdus à Fornoue – en des termes très polis (*ibid.*, p. 260). En ce qui concerne le duc Ercole I<sup>er</sup> d'Este, l'adresse se veut même encore plus cordiale. Le roi entame toujours ses lettres par un chaleureux « tres cher et tres amé cousin » (alliance franco-ferraraise oblige) ; en témoigne cette lettre datée de septembre 1495 (*id.*, n° 916, p. 295). Le roi ne se montre plus froid que dans des lettres plus officielles, telles les lettres de créances. Voir, en guise d'exemple, celle qu'il adresse au marquis de Mantoue le 30 septembre 1495 en faveur de Rigault d'Oreille, baron de Villeneuve et maître de son hôtel (+ 1517), écrite à la première personne du pluriel et commençant par un « *Carolus Dei gratia Francorum, Sicilie et Hierusalem rex* » (*id.*, n° 930, p. 299).

91 *Id.*, n° 881, p. 221-223.

« bons amys<sup>92</sup> » ou ses « chers et grans amys<sup>93</sup> » et les assure de tout cet amour qu'il porte à leur seigneurie « singullierement et autant ou plus que potence d'Ytalie<sup>94</sup> ». Il est vrai que l'emploi de tant de formules de sympathie n'est pas innocent. Dans cette lettre, le roi apprend en fait aux Florentins qu'il ne leur remettra pas Pise, une cité qui était en révolte contre leur pouvoir depuis novembre 1494<sup>95</sup>. Si bienveillant soit-il à l'égard de la cité toscane, le roi ne perd pourtant pas une occasion de rappeler la supériorité de son pouvoir aux Florentins. Ainsi, pour s'adresser à eux, à l'inverse de ce qu'il fait dans sa correspondance avec le duc de Milan ou, avant leur déchéance, avec les princes de la maison des Médicis<sup>96</sup>, Charles utilise systématiquement sa titulature royale – « Charles, par la grace de Dieu roi de France, de Sicile et de Jérusalem » –, ainsi que le nous majestatif<sup>97</sup>. Lorsque la cité ne suit pas ses désirs, il se fait un plaisir de la remettre à sa place. Ainsi, une lettre envoyée deux jours plus tard (26 juin) de Pietrasanta<sup>98</sup> ordonne aux Florentins d'interrompre leurs attaques contre Pise. Même s'il use encore du « tres chers et grans amys<sup>99</sup> », Charles se montre beaucoup moins amical. Le *nous* majestatif est bien entendu utilisé, mais à celui-ci s'ajoute une prière sans fioriture, « nous vous prions », laquelle introduit l'interdiction royale de s'en prendre à Pise : qu'« il ne soit fait de vostre cousté aucun exploit de guerre, courses ne surprises de places sur lesdicts de Pise, et ilz cesseront et feront le semblable du leur<sup>100</sup> ». Lorsqu'il s'adresse à des républiques – Florence, évidemment, mais l'attitude du monarque est identique envers Sienna et Venise –, Charles réaffirme constamment la différence de rang entre son pouvoir, monarchique et donc divin, car concédé par Dieu, et celui des républiques, considéré comme inférieur, voire, dans le cas de Florence,

92 *Ibid.*, p. 222.

93 *Ibid.*, p. 223.

94 *Ibid.*

95 À la faveur de l'arrivée du roi dans la ville, Pise s'insurge contre les Florentins le 9 novembre 1494, au moment où la cité de Florence, elle-même, est en proie à la révolte anti-médicéenne. Charles VIII se fera ensuite le garant des libertés de la cité, ce qui le rendra *de facto* partisan de l'insurrection pisane aux yeux de Florence. Avant de quitter Pise, le roi y laissera même une garnison (Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, *op. cit.*, p. 290-292).

96 À ce propos, voir, par exemple, une lettre adressée à Laurent le Magnifique le 5 octobre 1490 (Charles VIII, t. III, n° 577, p. 118-119), ainsi qu'une autre, datée du 3 octobre 1492, envoyée à Piero de' Medici (*id.*, t. III, n° 693, p. 301-302).

97 *Id.*, nos 877, p. 214-215, 881, p. 221-223, 883, p. 225-226, 905, p. 255-257, 950, p. 318-319, 956, p. 323-325.

98 Prov. de Lucques, Toscane.

99 *Id.*, n° 883, p. 225-226.

100 *Ibid.*, p. 225.

comme rebelle puisqu'issu d'une révolte contre les Médicis<sup>101</sup>. Ajoutons que si le roi de France se montre à ce point impérieux à l'égard de Florence, c'est parce qu'il considère que la politique de la cité le concerne au premier chef. Une lettre adressée au duc de Milan, le 18 octobre 1495, est, à ce titre, très révélatrice. Charles y informe Ludovico Sforza qu'il lui envoie l'un de ses conseillers pour discuter des affaires florentines. Le roi de France déclare alors considérer les problèmes de Florence comme les siens, manifestant par là une véritable volonté d'ingérence<sup>102</sup>.

Sa correspondance permet donc à Charles VIII de placer ses interlocuteurs italiens sur une échelle de valeur. En fonction des formules (titulature, adresse, première personne du singulier ou du pluriel, forme de la prière, etc.) qu'il emploie, Charles établit entre lui et les destinataires un certain degré d'éloignement ou de familiarité. Tout en étant bien entendu influencée par les événements, cette pratique est également conditionnée par une conception toute médiévale du politique selon laquelle certains (le pape, l'empereur, les rois)<sup>103</sup> doivent leur pouvoir à Dieu. Voilà une raison de plus pour le souverain de se montrer proche des princes, comme

80

<sup>101</sup> Comme pour Florence, toutes les lettres adressées à Sienne présentent ces caractéristiques (*id.*, n° 813, p. 108-109, 815, p. 110-111, 821, p. 120, 823, p. 122-123, 830, p. 132, 832, p. 134-135, 836, p. 140-142, 838, p. 146-147, 839, p. 147-148, 868, p. 197-199, 957, p. 325-327), de même que celle, unique, envoyée à Venise (*id.*, n° 740, p. 1-3). Signalons toutefois que le niveau d'amabilité du monarque à l'égard des républiques et cités italiennes est également dicté par les circonstances politiques. Par exemple, en décembre 1495, alors que la situation dans le royaume de Naples tourne à son désavantage, Charles demande très poliment aux Florentins de soutenir les partisans français (*Popolari et Reformati*) dans la cité de Sienne contre le parti pro-aragonais (*Monte dei Nove*) qui tente de reprendre la ville (*id.*, n° 956, p. 323-325).

<sup>102</sup> *Id.*, n° 937, p. 307. Le même désir d'ingérence peut être décelé dans sa politique à l'égard de Sienne. Ainsi, lorsqu'en 1495, le parti francophile siennois est expulsé de la cité, Charles VIII exhorte les Siennois à réintégrer ce dernier, et ce, avec la plus grande autorité (*id.*, n° 957, p. 326).

<sup>103</sup> Dans la pensée politique médiévale et conformément aux paroles de saint Paul (« Tout pouvoir vient de Dieu » [Rm, xiii, 2], l'autorité de l'empereur et des rois provient de Dieu. À ce propos, l'on consultera : « *Tout pouvoir vient de Dieu...* » (*St Paul. Rm. xiii, 2. Actes du VII<sup>e</sup> colloque Jean Boisset. Actes du XII<sup>e</sup> colloque du Centre d'histoire des réformes et du protestantisme de l'Université de Montpellier*, dir. Marie-Madeleine Fragonard et Michel Peronnet, Montpellier, Sauramps, 1993. L'Italie et ses traditions républicaines et communales se démarquent donc assez fortement de ce cadre général, principalement aux yeux des Français, lesquels considèrent les Italiens tantôt comme les défenseurs de la démocratie, régime inférieur à la monarchie, tantôt comme les partisans de l'anarchie pure et simple. Sur l'opinion générale des Français à propos des régimes politiques italiens durant les premières Guerres d'Italie, on nous permettra de renvoyer à : Jonathan Dumont, *Lilia Florent : l'imaginaire politique et social à la cour de France durant les premières guerres d'Italie (1494-1525)*, Paris, Champion, 2013, p. 291-333.

le duc de Milan, et plus distant avec les républiques italiennes – forme de gouvernement non monarchique et donc non conforme à cette vision du politique –, telle la Florence républicaine.

Si les lettres de Charles VIII reflètent la considération que ce dernier accorde aux différents régimes politiques italiens, elles nous instruisent également sur ses projets en ce qui concerne le royaume de Naples, voire l'Italie tout entière.

#### Un programme politique sous forme épistolaire

Charles VIII, dans sa correspondance avec l'ensemble des puissances italiennes, est amené à faire état de ses choix, de ses décisions, de ses ambitions, pour lui, pour la France, pour l'Italie et pour ceux qui sont les dirigeants de la mosaïque d'États qui la compose. Consciente du profit qu'elle pouvait tirer de tels propos, la propagande royale n'a bien sûr jamais sous-estimé leur importance.

Nombre de lettres royales, essentiellement celles adressées au duc Pierre de Bourbon, seront réutilisées, soit dans leur intégralité, soit de façon partielle, afin de composer des pièces d'actualité, des textes de quelques feuillets permettant d'informer le royaume sur la progression du roi en Italie<sup>104</sup>. Les moments clés de l'expédition royale sont ainsi relatés en détail, que ce soit la bataille de Rapallo (8 septembre 1494)<sup>105</sup>, victoire navale décisive contre les forces napolitaines sur la *Riviera* génoise, l'entrée du roi à Rome (31 décembre 1494) et son entrevue avec le pape suivie de la signature d'un traité (15 janvier 1495)<sup>106</sup> ou encore

<sup>104</sup> Sur les pièces d'actualité au temps de Charles VIII, voir prioritairement Jean-Pierre Seguin, « L'information à la fin du xv<sup>e</sup> siècle en France. Pièces d'actualité imprimées sous le règne de Charles VIII », *Arts et Traditions populaires*, t. IV (1956), p. 309-330 et t. V (1957), p. 46-74. Voir aussi Marion Pouspin, « Les "pièces d'actualité" politique françaises. Événements, représentations et mémoire », *Images Re-vues* [En ligne], 5 (2008), document 1, mis en ligne le 20 avril 2011. <<http://imagesrevues.revues.org/111>>.

<sup>105</sup> *Les Lettres envoyées du roy nostre sire a nosseigneurs de parlement, des comptes et de l'hostel de la ville de Paris* (Paris, [P. Le Caron (?)], 1494. BnF, Rés. 4-Lh5-1421) retranscrivent une lettre adressée à Pierre de Bourbon dans laquelle le roi relate la bataille (Charles VIII, n° 800, p. 89-91). Rapallo, prov. de Gênes, Ligurie.

<sup>106</sup> *L'entree du roy nostre sire a Romme* ([Paris ou Rouen, B. Bourguet (?)], 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-1-4 ; Rouen, [R. Auzoult (?)], 1495. BnF, ms. n.a.f. 7644, f. 137r-140v ; Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988) s'inspire d'une lettre adressée par le roi au duc de Bourbon en janvier 1495 (Charles VIII, n° 837, p. 142-146), d'une autre lettre du duc au Parlement de Paris et de passages extraits du traité signé entre le pape et le roi. *L'appointement de Romme avec les lettres du roy envoiees a monsieur de Bourbon* (Rouen, [R. Auzoult (?)], 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-1-5 ; Paris, P. Le Caron, 1495. BnF, Rés. 4-Lg6-6. Nantes, BM, n° 40988 (8). [Paris (?)], s. é., 1495 (BnF, ms. n.a.f. 7644, f. 141r-144v. BnF, ms. n.a.f. 2617, f. 9-11r) présente également lesdits extraits, ainsi que le contenu d'une autre lettre au duc de Bourbon datée du 17 janvier (Charles VIII, n° 840, p. 150-151).

son arrivée à Naples (22 février 1495)<sup>107</sup> et son séjour en terre napolitaine. À partir de ce moment, la publication des lettres s'accélère tellement que l'on peut suivre, semaine après semaine, les activités du roi<sup>108</sup>. Il en va de même au moment de son retour vers la France et de la bataille qu'il livre à Fornoue contre les coalisés italiens (6 juillet 1495)<sup>109</sup>. Il semble d'ailleurs que cette diffusion de l'information soit, sinon orchestrée, à tout le moins désirée par le souverain. D'une part, il ne rechigne pas à écrire directement aux villes françaises pour les

<sup>107</sup> *La prise et réduction de Naples et autres plusieurs fortes places et beaux faitz de guerre avec le contenu de quatre paires de lettres envoyées a monsieur de Bourbon par le roy nostre sire depuis son partement de Romme* (s. l., s. é., 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-1(6) ; [Paris ou Rouen], B. Bourguet, 1495. BnF, ms. n.a.f. 7644, f. 151r-154v. Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988 (12) – Paris, Arsenal, 8-H-6044) contient à nouveau plusieurs lettres royales adressées au duc de Bourbon (Charles VIII, n°s 851, p. 166-167, 852, p. 168-170, 855, p. 174-176).

82

<sup>108</sup> *Les nouvelles lettres datees du iii jour de mars envoyées de par le roy a monseigneur de Bourbon avec les ambassades* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-13) contiennent trois lettres datées respectivement du 22 février, du 1<sup>er</sup> et du 3 mars 1495 (Charles VIII, n° 856, p. 176-178, 858, p. 179-180, 859, p. 180-181). *Les Lettres nouvellement envoyées de Napples datees du xiii jour de mars* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-14) comprennent plusieurs lettres adressées à Bourbon entre le 5 et le 13 mars non éditées par Pélicier. *Les Lettres nouvellement envoyées de Napples datees du xx jour de mars* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-15) n'ont pas été éditées. *Les Lettres nouvellement envoyées de Napples par le roy nostre sire a monseigneur de Bourbon datees du xxviii jour de mars* (Paris, P. Le Caron, 1495. Nantes, BM, n° 40988-17) comportent, entre autres, une lettre envoyée au duc de Bourbon (*Id.*, n° 861, p. 183-188), de même que *Pluseurs nouvelles envoyées de Napples par le roy nostre sire à monseigneur de Bourbon. Ensemble d'autres nouvelles* (Lyon, J. Du Pré ou M. Huss, 1495. BnF, Rés. 4-Lb28-24) qui comprennent plusieurs lettres évoquée précédemment. Enfin, la lettre annonçant au duc de Bourbon le départ du roi vers la France (*Id.*, n° 873, p. 207-210) est diffusée par deux pièces différentes : *Les Lettres nouvelles envoyées de Napples de par le roy nostre sire a monseigneur de Bourbon et datees du ix jour de may avecques les gensdarmes pour retourner en France* (Paris ou Rouen, B. Bourguet, 1495. BnF, Rés. 4°-Lb28-1-8) et *Mon frere j'ay veu la lettre que vous m'avez escripte de Moulins le xxii jour d'avril dernier* (s. l., s. é., 1495. Nantes, BM, n° 40988-21).

<sup>109</sup> *Les Lettres du roy datees du vingtiesme jour de juing* (s. l., s. é., 1495. Nantes, BM, n° 40988-24) comportent une lettre adressée par le roi au duc de Bourbon (*Id.*, n° 879, p. 216-220). La pièce *Cy commence la credence de la victoire dicte par monseigneur d'Esault esquier d'escurie du roy nostre sire porteur de lettres envoyées par ledit seigneur en la ville et cité de Lyon et es autres villes et cités contenant ce qui s'ensuyt* (Lyon, N. Abraham, 1495 ; H. et J. Baudrier, *Bibliographie lyonnaise. Recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au xvi<sup>e</sup> siècle*, t. 3, Genève, Slatkine Reprints, 1999, p. 4-5) comprend un récit de la bataille de Fornoue ainsi qu'une lettre du roi à ce propos (*Id.*, n° 886, p. 228-229). Ladite lettre est aussi reproduite dans *Lettres nouvelles datees du xv jour de juillet escriptes a Ast* (Paris, P. Le Caron ?, 1495. Nantes, BM, n° 40988-26). Enfin, les *Nouvelles du roy depuis son partement de son royaume de Naples envoyées a monsieur l'abbé de Saint Ouen de Rouen, ce jourd'uy xxvi de juillet* (Rouen, E. Auzoult, 1495. BnF, Rés. 4°-Lb28-1-10) complètent le tableau, sans pour autant avoir été publiées par Pélicier.

informer sur l'avancée de son entreprise<sup>110</sup>. D'autre part, il incite ses proches à véhiculer ces nouvelles. Ainsi, le 24 février 1495, depuis Naples, le monarque appelle vivement Pierre de Bourbon – certainement l'un de ceux qui organisent la publication des lettres – à avertir « les bonnes villes et autres lieux » du royaume « affin qu'ilz saichent la bonne prosperité et victoire qu'il a pleu a Dieu » de lui accorder dans le royaume de Naples<sup>111</sup>.

Tout en demeurant politique et diplomatique, la correspondance de Charles VIII devient ainsi une sorte de médium au service du souverain et du programme politique qu'il entend accomplir en Italie. En rassemblant des éléments épars en son sein et en les mettant en parallèle avec d'autres sources, principalement historiographiques et littéraires, élaborées dans l'entourage royal, il nous est possible de présenter les différents aspects de sa pensée politique.

Le 22 novembre 1494 sort de presse un manifeste latin de Charles VIII à l'attention des villes italiennes, la « *Descriptio apparatus bellici* »<sup>112</sup>. Sur le point de poursuivre sa marche vers le sud, le roi veut rassurer les habitants de la Péninsule sur ses intentions. D'emblée, Charles avance que, s'il a décidé d'entrer en Italie, c'est uniquement afin de mener une croisade contre les Turcs<sup>113</sup>. Il est vrai qu'un tel projet avait été mis sur pied dans l'entourage royal. Après avoir conquis Naples, le roi aurait dû passer en Grèce et, grâce à l'appui de Djem – le frère du sultan Bâyezid II –, soulever les habitants du pays avant d'assiéger Constantinople. Cependant, rien de tout ceci ne se réalisera, essentiellement par manque de réelle volonté politique du souverain, mais aussi à la suite de la mort suspecte de Djem à Naples (25 février 1495)<sup>114</sup>.

110 L'on pointera tout particulièrement cette lettre adressée au Parlement de Paris dans laquelle Charles l'informe de son avancée en Italie durant l'automne 1494 (*id.*, n° 17, *Supplément*, 1907, p. 206-207) ainsi que cette autre missive envoyée à la ville de Lyon pour rendre compte de la victoire française à Fornoue (*id.*, n° 886, p. 228-229).

111 *Id.*, n° 856, p. 178.

112 *Id.*, « *Descriptio apparatus bellici : Copia litterarum regis Franciae publicatarum Florentiae, et fere in omnibus civitatibus Italiae, dum exercitum duceret contra Neapolitanum et infestissimos Turcos* », dans Ursin Durand, Edmond Martène, *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint Maur*, Paris, F. Delaulne, 1717-1724, 2 vol., t. II, p. 381-384. Le texte original (Paris, BnF, Rés. 4-Lb28-47) aurait été imprimé à Bâle (J. de Pfortzheim ?) ou à Nuremberg en 1494 et est le résultat d'un assemblage de plusieurs pièces différentes. Sur ce texte, voir : Léopold Delisle, « Les incunables de la Bibliothèque mazarine », *Journal des Savants*, 1894, p. 46-47 ; J.-P. Seguin, *L'information*, art. cit., p. 59.

113 Charles VIII, « *Descriptio apparatus bellici* », éd. cit., p. 381-382.

114 Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII et son milieu*, op. cit., p. 346-349 ; Louis Thuasne, *Djem-sultan, fils de Mohammed II, frère de Bayezid II (1459-1495), d'après les documents originaux en grande partie inédits, étude sur la question d'Orient à la fin du x<sup>e</sup> siècle*, Paris, Leroux, 1892, p. 347-390 ; Nicolas Vatin, « Macabre trafic : la destinée post-mortem du prince Djem », dans *Mélanges offerts à Louis Bazin par ses disciples, collègues et amis*, dir. Jean-Louis Bacqué-Grammont et Rémy Dor, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 231-239 ; *id.*, *Sultan Djem. Un prince ottoman dans l'Europe du x<sup>e</sup> siècle d'après deux sources contemporaines : Vâkı'ât-i Sultân Cem*, Œuvres de Guillaume Caoursin, Ankara, Publications de la société turque d'histoire, 1997.

Il n'en reste pas moins que ce texte, ainsi que maints autres, décrivent le roi comme le futur libérateur de Constantinople et de la Terre sainte dans le but de légitimer ses prétentions sur l'héritage napolitain<sup>115</sup>. Il n'est donc pas étonnant de retrouver de telles considérations au sein de la correspondance royale. Peu de temps avant son départ pour l'Italie, le 14 mars 1494, Charles rassure le pape Alexandre VI. Son voyage italien aura pour unique but de marcher « *contra Turcos pro servitio Dei, exaltatione fidei, et pro redimendo pauperes christianos qui sunt inter manus eorum in captivitate et miseria*<sup>116</sup> ». Il ne cessera par la suite d'affirmer ce désir, au pape bien entendu<sup>117</sup>, aux princes et cités italiens<sup>118</sup>, mais également à des Français, tels Jean de Bilhères-Lagraulas<sup>119</sup> et l'évêque de Troyes Jacques Raguier<sup>120</sup>, une attitude qui prouve que Charles crut, du moins un temps, à ce projet de croisade<sup>121</sup>. Mais, alors qu'il justifie sa présence en Italie par des objectifs croisés assez vagues, le souverain n'en oublie jamais d'utiliser des arguments bien plus légitimes, dont, en premier lieu, celui de l'héritage angevin.

**84** Au moment de s'engager dans la péninsule Italienne, Charles soutient en effet que la couronne napolitaine lui revient grâce aux droits hérités de son

**115** Parmi les textes représentatifs de cette mouvance, citons la prophétie de Jean Guilloche (+ av. 1501), auteur bordelais (*La prophétie du roy Charles VIII*, éd. Marquis de La Grange, Paris, Académie des bibliophiles, 1869), un poème de l'obscur Jean Michel (*Falx, atque divinum, horrendumque et formidandum brachium Dei victorie ac salutis munus ab omnipotenti atque sanctissima Trinitate in omnium infidelium tyrannorumque et impiorum omnium extirpationem, ac et in ipsius trini et unius uniusque et trini domini Dei gloriam christianissimique ac serenissimi regis Francie exaltationem et totius catholice reipublice nostre amplificationem*, s. l., s. é., s. d. [ca 1494], Paris, BnF, Rés. -Lb28-27) – il s'agirait peut-être d'un mystique franciscain de l'entourage de Charles VIII (Colette Beaune, « Visionnaire ou politique ? Jean Michel, serviteur de Charles VIII », *Journal des savants*, 1987, p. 67, 72-73) – ainsi que la *Louenge de la victoire*, pièce anonyme publiée peu après l'entrée du roi à Naples (*Louenge de la victoire du tres crestien roy de France obtenue en la conqueste de la ville et cyté de Napples avec les regrets et lamentations du roy Alphonse*, s. l., s. é., s. d. [ca 1495], Paris, BnF, Rés. -Ye-1055). Notons également que les Italiens eux-mêmes interprètent la venue de Charles comme le signe de la volonté divine, faisant de lui une sorte de nouveau messie autour duquel se cristallisent leurs aspirations (Anne Denis, *Charles VIII et les Italiens : Histoire et Mythe*, Genève, Droz, 1979, p. 63-66 ; Robert W. Scheller, « Imperial Themes in Art and Literature of the Early French Renaissance : the Period of Charles VIII », *Simiolus. Netherlands Quarterly for the History of Art*, t. XII (1981-1982), p. 18-26).

**116** Charles VIII, n° 758, p. 28-29.

**117** *Id.*, n° 822, p. 120.

**118** Il en est par exemple question dans une lettre adressée à Ludovico Sforza en février 1494. Le roi y affirme son désir d'accomplir, en compagnie de Ludovico, « quelque grant service à Dieu, à l'Eglise et à l'exaltacion de la foy catholique.... » (*id.*, n° 745, p. 11).

**119** *Id.*, n° 805, p. 98-99.

**120** *Id.*, n° 828, p. 129.

**121** Il semble en effet que, dès le début de février 1495, Charles abandonne progressivement ses rêves de croisade. Il déclare ainsi au duc de Bourbon espérer conquérir Naples rapidement et, cette tâche accomplie, pouvoir s'en retourner en France pour le saluer (*id.*, n° 855, p. 175).

père, Louis XI, à la mort de Charles du Maine (11 décembre 1481), neveu et successeur du roi René (+ 19 juillet 1480)<sup>122</sup>. Dans la « *Descriptio apparatus bellici* », le roi de France évoque le rôle qu'ont joué les Angevins, ses ancêtres, dans la défense du royaume de Naples ainsi que la confiance que les papes leur ont toujours témoignée<sup>123</sup>. Il évoque ensuite le lignage d'Aragon, lequel, à l'encontre du droit et de la volonté pontificale, s'est emparé de la couronne napolitaine<sup>124</sup>. À l'image de ce texte de propagande, la correspondance du souverain est traversée par des références à l'héritage des Angevins que Charles désire récupérer coûte que coûte. Aux habitants de la ville de Troyes, il déclare par exemple, en février 1494, désirer conquérir le royaume de Naples « tant par droicte succession que par testament de la maison d'Anjou<sup>125</sup> ». De même, dans une autre lettre datée du 28 mars 1495 et envoyée au duc de Bourbon, Charles, grisé par sa récente victoire, lui rappelle que le royaume de Naples est « son heritaige » et que celui-ci « à tort et contre raison [...] avoit esté usurpé »<sup>126</sup>. Une fois de plus, lettres royales et textes de propagande en arrivent à la même conclusion : le gouvernement des Aragonais à Naples ne peut être légitime ; il n'est qu'infâme tyrannie.

La correspondance poursuit d'ailleurs l'argumentation là où la « *Descriptio apparatus bellici* » s'est arrêtée. Dans une lettre adressée aux Bernois en juillet 1494, Charles insiste sur la nature tyrannique du pouvoir des Aragonais à Naples, raison supplémentaire justifiant l'enrôlement de Suisses dans ses armées. En aidant le roi de France, ces derniers s'opposent à un régime politique ennemi de Dieu<sup>127</sup>. Le roi tente donc de convaincre les Suisses de soutenir son parti en se proclamant le gardien de l'ordre sur terre face au désordre : la tyrannie des Aragonais. D'autres lettres précisent cette idée. En route vers Naples, en novembre 1494, Charles adresse une supplique à la cité de Sienne. Si ses citains lui octroient une partie des vivres nécessaires au ravitaillement de son armée, le roi s'engage à châtier tous ceux qui causeront du tort à la ville et à ses habitants<sup>128</sup>. Charles se présente ici non plus sous les traits d'un roi de France,

<sup>122</sup> Sur la succession de René d'Anjou et de Charles du Maine, voir : Jean Favier, *Le roi René*, Paris, Fayard, 2008, p. 639-650 ; Y. Labande-Mailfert, *Charles VIII, op. cit.*, p. 169-176 ; Albert Lecoy de La Marche, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, Firmin-Didot, 1875, 2 vol., t. I, p. 422-424 ; *id.*, *Louis XI et la succession de Provence. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, Paris, V. Palmé, 1888.

<sup>123</sup> Charles VIII, « *Descriptio apparatus bellici* », éd. cit., p. 382.

<sup>124</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>125</sup> *Id.*, n° 746, p. 12.

<sup>126</sup> *Id.*, n° 861, p. 184.

<sup>127</sup> *Id.*, n° 1129, p. 256.

<sup>128</sup> *Id.*, n° 820, p. 120.

ni même de Naples, mais comme le protecteur des cités italiennes opprimées, celui qui leur apporte la paix. Cependant, l'idée n'est pas évoquée gratuitement. Elle permet bien entendu au roi de réclamer à la cité une aide en nature pour son voyage de Naples<sup>129</sup>. En plus de se décrire comme un souverain pacifique, Charles VIII désire également incarner la figure du roi-justicier. Après son arrivée à Naples, il déclare au duc de Bourbon vouloir réformer la justice de son nouveau royaume, laissée dans un état déplorable par les Aragonais et leur régime tyrannique<sup>130</sup>.

Au final, en mobilisant des thèmes propres à la littérature politique, voire des éléments de propagande, la correspondance de Charles VIII prend elle aussi la forme d'un manifeste en faveur de la présence française dans le royaume de Naples, en Italie, voire en Orient. Celle-ci recèle en fait un véritable imaginaire politique<sup>131</sup> né au moment du voyage de Naples et qui constitue une sorte de fondement idéologique au périple du roi dans la Péninsule.

86

De l'analyse formelle qui constitue la première partie et le fondement de notre propos, l'on retiendra sans revenir pour autant sur son détail que la correspondance de Charles VIII répond à un certain nombre de règles assez bien codifiées et respectées au gré desquelles il est possible de distinguer en son sein deux grands ensembles d'occurrences : lettres « De par le roy », « données » à la première personne du pluriel et d'une relative impersonnalité, d'une part, lettres où « De par le roy » est absent, « écrites » à la première personne du singulier et d'une réelle empathie envers un interlocuteur éminent, d'autre part.

Sur le fond, maintenant, l'on retiendra que la correspondance de Charles VIII se fait l'expression d'un certain nombre d'options politiques. Elle permet au monarque d'établir des rapports de plus ou moins grande proximité entre sa personne et les différentes puissances italiennes, et ce en fonction des circonstances, mais de l'opinion qu'il se fait des différents régimes politiques de la Péninsule. Charles y transcrit également son programme politique pour le royaume de Naples et l'Italie : paix, protection et justice doivent devenir les fondements d'un régime juste, à l'opposé de la tyrannie des Aragonais, puisque fondé sur le droit, autrement dit, l'héritage angevin que Charles estime sien. Un

<sup>129</sup> On le constate, par exemple, à propos de la cité de Lucques. Placée sous protection royale, celle-ci est attaquée par les Pisans. Le roi charge alors Pierre Briçonnet, conseiller royal et receveur général des finances en Languedoc, de régler le problème (*id.*, n° 899, p. 246-247).

<sup>130</sup> *Id.*, n° 861, p. 186-187.

<sup>131</sup> Pour plus de détails sur les idées politiques de Charles VIII et de son entourage sur les Italiens et l'organisation des conquêtes italiennes, voir J. Dumont, Lilia florent, *op. cit.*, en particulier p. 259-260, 263-267, 283-288, 298-300, 339-346, 362-363, 365-366, 369-371, 377-379, 384-386, 391-395, 399-400, 409-410, 419-421.

facteur neuf par rapport aux périodes précédentes émerge ici : la médiatisation du pouvoir par le biais d'une publication de certaines missives royales sous la forme de pièces de circonstance à destination d'un public large<sup>132</sup>.

Tant sur la forme que sur le fond, à travers sa correspondance, le roi exprime beaucoup de lui-même, de son pouvoir, de sa politique, italienne en l'occurrence. À n'en pas douter, pour Charles VIII et ceux qui l'entourent, régner en mode épistolaire n'est pas vaine expression, mais manifestation d'un médium du pouvoir pleinement maîtrisé.

<sup>132</sup> Ajoutons que la publication des lettres royales prend également la forme d'une justification adressée aux villes et aux puissants qui ont prêté de l'argent au roi pour sa campagne. En montrant le bon déroulement de celle-ci, Charles VIII rassure ainsi ses créanciers. Dans certains cas, les lettres mentionnent très clairement cet objectif (Charles VIII, n<sup>os</sup> 769, p. 46, 850, p. 92-93).